



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRESLE MARITIME



***RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX
ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION
DES DECHETS
ANNEE 2010***

Décret n°2000-404 du 11 mai 2000

Rapport présenté le 15 juin 2011 par Monsieur Alain BRIERE, Président de la Communauté de Communes Bresle Maritime.

12, avenue Jacques Anquetil - 76260 EU
Tél : 02 27 28 20 87 - Fax : 02 35 50 92 29
ccbm@cc-breslemaritime.fr



SOMMAIRE

I. Présentation de la Communauté de Communes

II. Compétences exercées par la Communauté de Communes et organisation générale du service

III. Les ordures ménagères résiduelles

III.1 Collecte

III.2 Traitement des ordures ménagères résiduelles

III.3 La pré-collecte

IV. Les déchets ménagers recyclables

IV.1 Organisation de la collecte

IV.2 Valorisation

IV.3 Communication

V. Les déchetteries

V.1 Déchetterie de AULT

V.2 Déchetterie du TREPORT

V.3 Total des deux déchetteries

V.4 Décharge du SIVOM de GAMACHES

VI. Les collectes spécifiques

VI.1 Collecte en porte à porte

VI.2 Autres collectes et opérations diverses

VII. Indicateurs financiers

VIII. Bilan et perspectives



I. Présentation de la Communauté de Communes

Créée le 31 décembre 1999, la Communauté de Communes Interrégionale de Gros Jacques était composée de six communes, trois appartenant à la Seine-Maritime (Eu, Le Tréport et Ponts-et-Marais) et trois au département de la Somme (Mers-les-Bains, Oust-Marest et Saint Quentin Lamotte) représentant 20 693 habitants.

Le 31 décembre 2002, 12 autres communes sont venues rejoindre la Communauté de Communes. Il s'agit des communes d'Allenay, Ault, Beauchamps, Bouvaincourt-sur-Bresle, Dargnies, Friaucourt et Woignarue situées dans la Somme et des communes d'Etalondes, Flocques, Incheville, Longroy et Millebosc situées en Seine-Maritime.

Les communes de Buigny-les-Gamaches et Embreville ont adhéré à la Communauté de Communes le 31 décembre 2004.

Au 1^{er} janvier 2009, la ville de Gamaches a rejoint la communauté de communes portant à 21 le nombre de communes. Suite au dernier recensement, la population s'élève à 35 064 habitants (Source INSEE : population totale légale au 01/01/2009).

En juin 2009, la Communauté de Communes Interrégionale de Gros Jacques change de dénomination pour devenir la Communauté de Communes Bresle Maritime.

La Communauté de Communes possède les compétences suivantes :

- Le développement économique,
- L'aménagement de l'espace,
- L'environnement,
- Les équipements publics,
- Le tourisme.
- Enfance jeunesse,
- Action sociale – insertion
- Aménagement numérique.

Pour faire vivre sa structure, la Communauté de Communes compte :

- **57élus** (délégués communautaires) dont un président et onze vice-présidents.

Communauté de Communes Bresle Maritime



La Communauté de Communes Bresle Maritime, c'est ...

21 communes :

- 8 communes situées en Seine-Maritime – Etalondes, Eu, Flocques, Incheville, Le Tréport, Longroy, Millebosc, Ponts et Marais.
- 13 communes situées dans la Somme – Allenay, Ault, Beauchamps, Bouvaincourt-sur-Bresle, Buigny les Gamaches, Dargnies, Embreville, Friaucourt, Gamaches, Mers les Bains, Oust Marest, Saint Quentin Lamotte, Woignarue.

34 629 habitants (Source INSEE : population totale légale au 01/01/2011) :

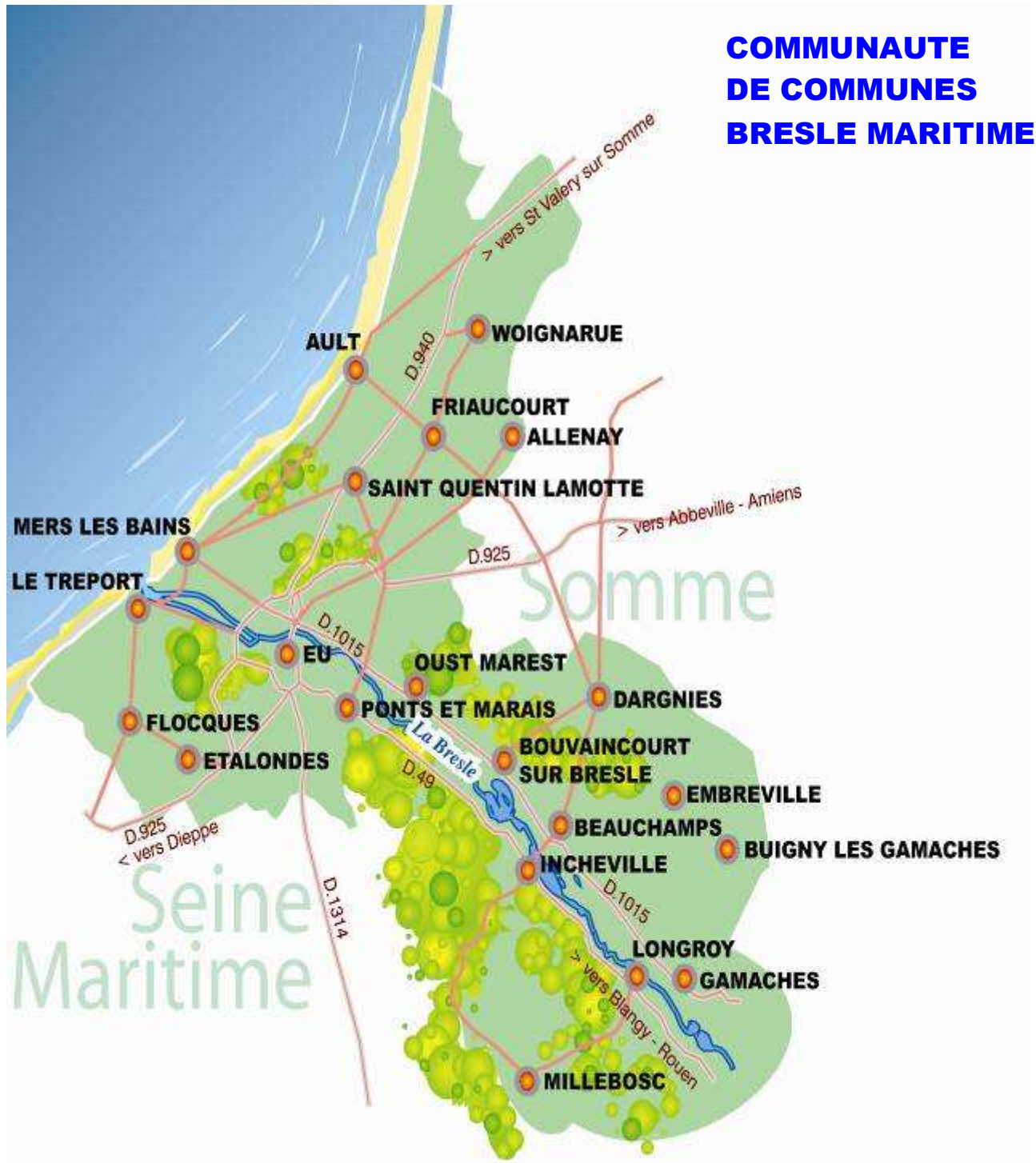
- 18 445 pour la Seine-Maritime.
- 16 184 pour la Somme.

14 743 résidences principales :

- 7 623 pour la Seine-Maritime.
- 7 120 pour la Somme.

Une superficie de 146 Km²

- 62 pour la Seine-Maritime
- 84 pour la Somme.



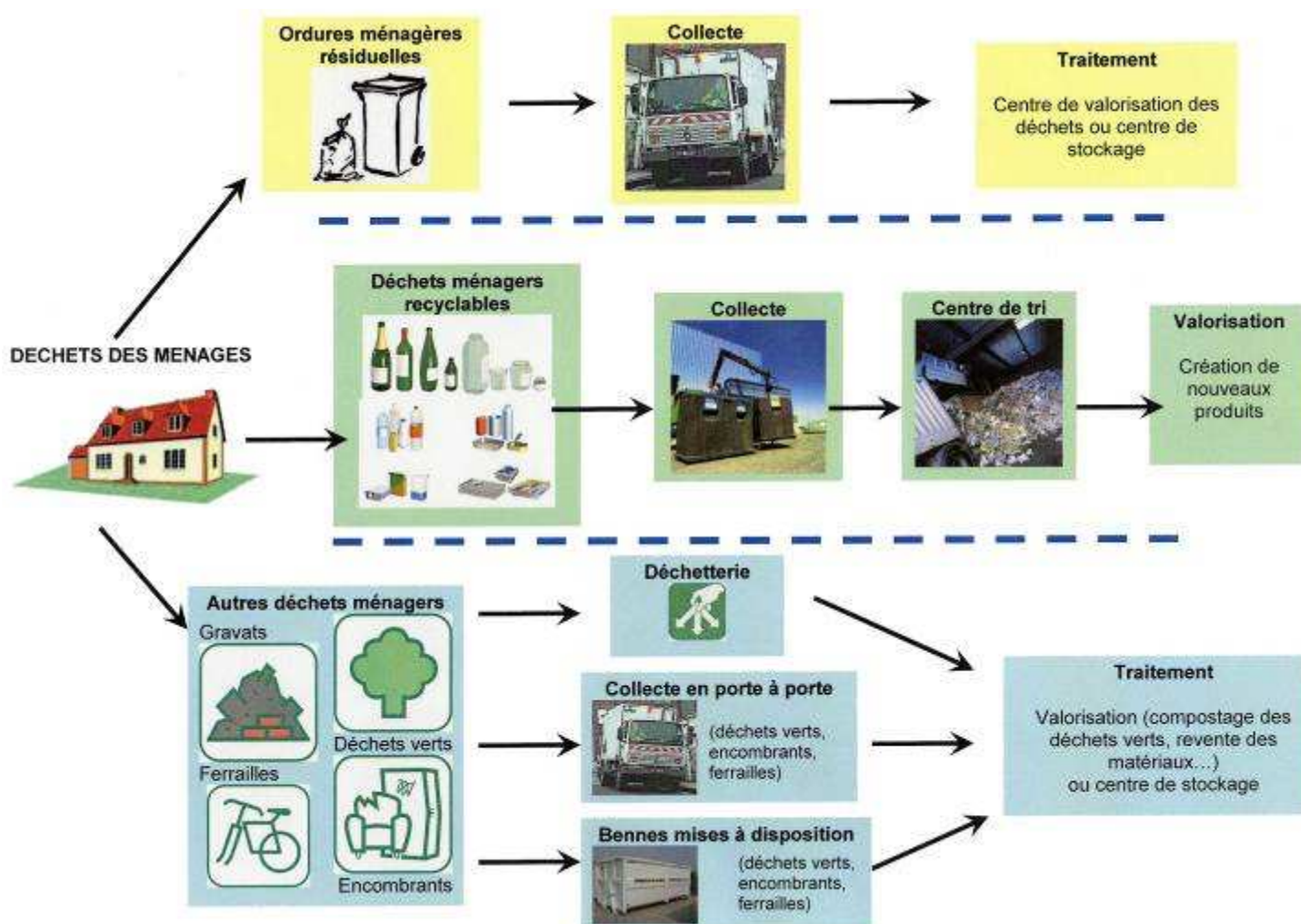
II. Compétences exercées par la Communauté de Communes et organisation générale du service

La Communauté de Communes a pris la compétence **Collecte, Transport, Stockage, Tri et Traitement des Déchets Ménagers** au 1^{er} janvier 2005. Cette compétence était auparavant assurée par différents syndicats ou directement par les communes.

Cette prise de compétence concerne :

- la collecte des ordures ménagères sur les 21 communes,
- le traitement des ordures ménagères pour l'ensemble des communes,
- la mise en place du tri sélectif sur les 21 communes,
- la collecte des encombrants, ferrailles, déchets verts sur une partie du territoire,
- la fourniture, la mise en place et la maintenance de bacs roulants pour les 21 communes,
- la gestion des déchetteries d'Ault et du Tréport.

Schéma d'organisation générale d'élimination des déchets ménagers



III. Les ordures ménagères résiduelles

D'après la définition formulée par l'ADEME, les ordures ménagères résiduelles représentent les déchets restants après les collectes sélectives.

III.1 Collecte

Organisation du service de collecte

La collecte des ordures ménagères sur le territoire de la Communauté de Communes est effectuée, en porte à porte, par une régie pour les communes de Flocques (76) et du Tréport (76).

Les 19 autres communes étaient également collectées en porte à porte mais par un prestataire privé : la société IKOS ENVIRONNEMENT. Ce marché de collecte a débuté le 1^{er} janvier 2008 pour une durée d'un an reconductible 3 fois.

Pour la collecte des ordures ménagères, 16 personnes assurent la collecte (dont 6 en régie) avec 7 véhicules (dont 3 en régie). En 2010, environ 135 000 km ont été parcourus par les différentes bennes à ordures ménagères pour assurer la collecte des ordures ménagères dont 38 343 km et 19 038 l de gazole pour les 3 bennes de la régie de collecte Le Tréport/Flocques.



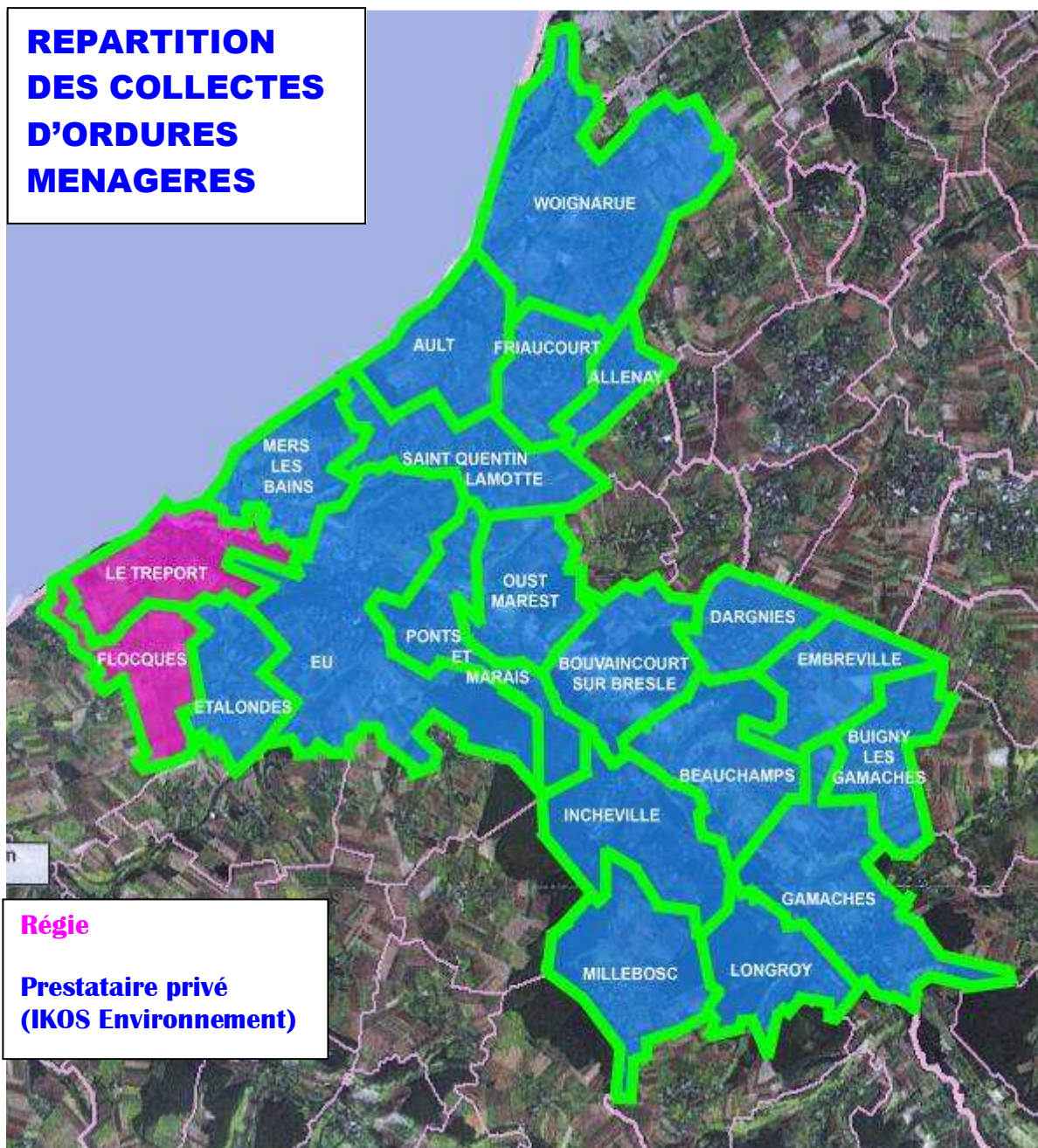
La Communauté de Communes possède au Tréport un **centre de transfert**. Il est géré par l'entreprise IKOS Services dans le cadre du marché de gestion des déchetteries. En 2010, environ 755 tonnes d'ordures ménagères ont transité par ce site.

Les ordures ménagères entreposées à ce centre proviennent essentiellement des communes de Flocques et du Tréport pour les collectes des week-ends (samedi, dimanche, éventuellement le lundi pour compléter une caisson et jours fériés).

Ces déchets sont ensuite déposés dans des caissons de 30 m³ puis dirigés par camion vers le centre de valorisation des déchets IKOS ENVIRONNEMENT de Fresnoy-Folny (76)

Ce centre de transfert sert au stockage des ordures ménagères les week-ends lorsque le centre de traitement des déchets est fermé.

**REPARTITION
DES COLLECTES
D'ORDURES
MENAGERES**

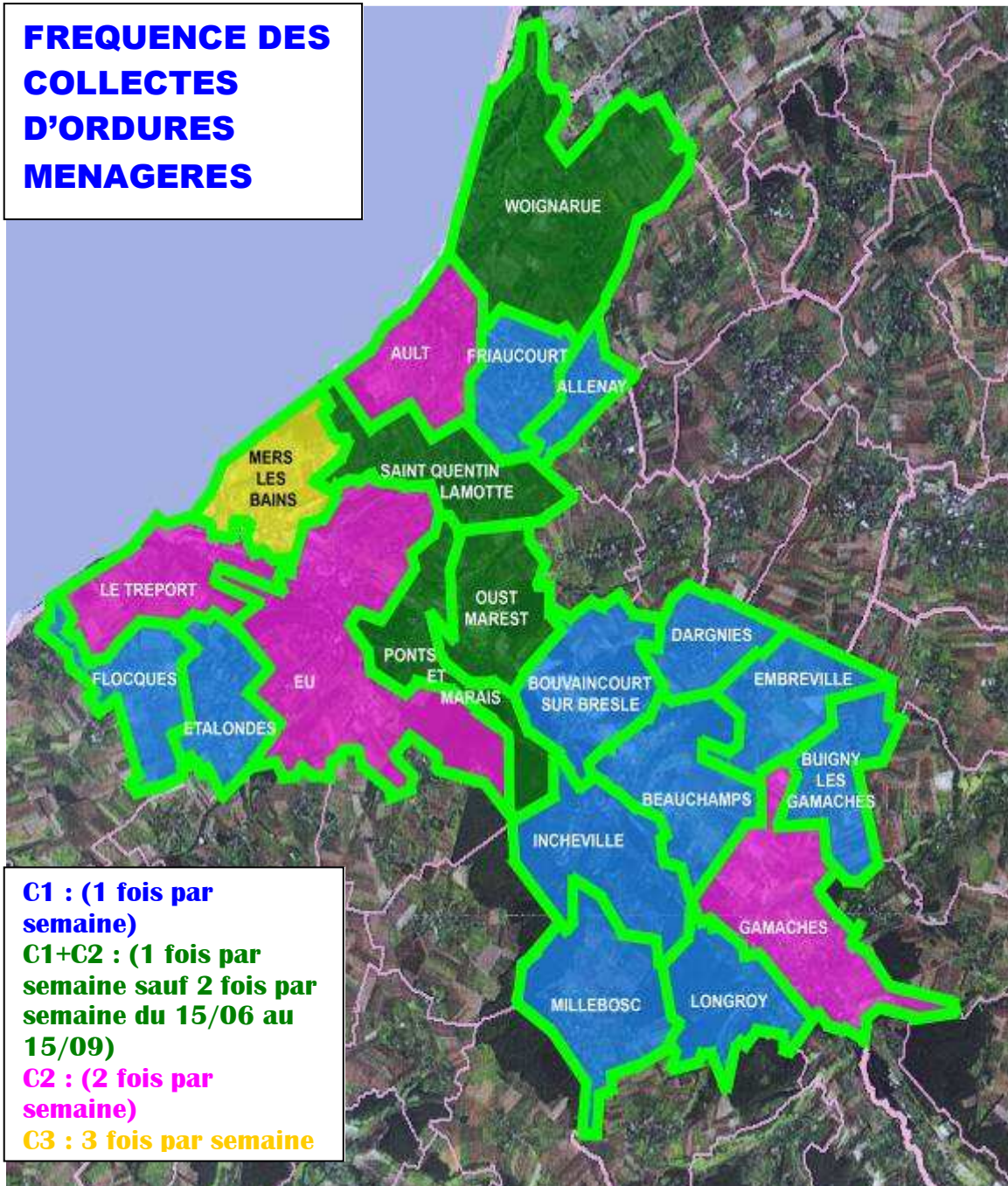


Fréquence de collecte

Les ordures ménagères sont collectées au minimum une fois par semaine dans les communes. Le calendrier de collecte indiquant la fréquence de collecte ainsi que le jour de collecte est détaillé dans le tableau ci-dessous :

ALLENAY	MARDI
AULT Du 10/07 au 31/08	LUNDI et JEUDI LUNDI, MERCREDI et VENDREDI
BEAUCHAMPS	MERCREDI
BOUVAINCOURT-SUR-BRESLE	MARDI
BUIGNY-LES-GAMACHES	MARDI
DARGNIES	MERCREDI
EMBREVILLE	MARDI
ETALONDES	LUNDI
EU	Du LUNDI au VENDREDI suivant les secteurs de la ville
FLOCQUES	LUNDI
FRIAUCOURT	MARDI
GAMACHES	MARDI et VENDREDI
INCHEVILLE	MERCREDI
LE TREPORT	Du LUNDI au SAMEDI suivant les secteurs de la ville
LONGROY	MERCREDI
MERS-LES-BAINS Quartier balnéaire et CentreVille du 15/06 au 15/09	LUNDI, MERCREDI et VENDREDI TOUS LES JOURS
MILLEBOSC	MERCREDI
OUST-MAREST Du 15/06 au 15/09	MARDI MARDI et VENDREDI
PONTS-ET-MARAIS Du 15/06 au 15/09	LUNDI LUNDI et JEUDI
SAINT QUENTIN LAMOTTE Du 15/06 au 15/09	MARDI MARDI et VENDREDI
WOIGNARUE Du 01/07 au 31/08 Onival et Demeure d'Hautebut du 01/06 au 30/09	LUNDI LUNDI et JEUDI LUNDI et JEUDI

FREQUENCE DES COLLECTES D'ORDURES MENAGERES



- C1 : (1 fois par semaine)**
- C1+C2 : (1 fois par semaine sauf 2 fois par semaine du 15/06 au 15/09)**
- C2 : (2 fois par semaine)**
- C3 : 3 fois par semaine**

Tonnages collectés en 2010

12 612 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées en 2010 pour l'ensemble des 21 communes ce qui représente 364 kg par habitant et par an (*Source INSEE : Populations légales totales des communes en vigueur au 1er janvier 2011*). Cela représente une baisse de tonnage de 672 tonnes par rapport à l'année 2009 soit - 5,06 %.

Cette baisse s'explique en partie par la suppression de la collecte des cartons avec les ordures ménagères mise en application depuis juin 2009 mais aussi par une tendance plus générale observée à l'échelle nationale due à la diminution du poids des différents emballages.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES - BILAN 2010

	TONNAGE			Evolution 2009/2010		Nb habitants 2009	Ratio 2009 (kg/hab/an)	Nb habitants 2010	Ratio 2010 (kg/hab/an)	Evolution 2009/2010	
	2008	2009	2010	en tonnes	en %					en kg	en %
ALLENAY	64.09	61.1	66.27	5.17	8.46	257	237.74	251	264.02	26.28	11.05
AULT	909.33	902.54	918.03	15.49	1.72	1941	464.99	1804	508.89	43.90	9.44
BEAUCHAMPS	299.51	280.39	267.3	-13.09	-4.67	1023	274.09	1103	242.34	-31.75	-11.58
BOUVAINCOURT	267.5	243.69	215.15	-28.54	-11.71	812	300.11	842	255.52	-44.59	-14.86
BUIGNY	122.4	118.82	117	-1.82	-1.53	407	291.94	401	291.77	-0.17	-0.06
DARGNIES	378.5	366.19	360.22	-5.97	-1.63	1364	268.47	1348	267.23	-1.24	-0.46
EMBREVILLE	160.89	138.97	140.28	1.31	0.94	584	237.96	582	241.03	3.07	1.29
ETALONDES	242.48	257.49	285.16	27.67	10.75	1164	221.21	1235	230.90	9.69	4.38
EU	3011.8	2729.31	2440.83	-288.48	-10.57	7794	350.18	7636	319.65	-30.53	-8.72
FLOQUES	193.54	229.4	234.88	5.48	2.39	675	339.85	702	334.59	-5.26	-1.55
FRIAUCOURT	174.93	174.84	141.86	-33.18	-18.98	720	242.83	729	194.32	-48.51	-19.98
GAMACHES		1143.25	1049.2	-94.05	-8.23	2983	383.26	2954	355.18	-28.08	-7.33
INCHEVILLE	399.48	393.94	396.31	2.37	0.60	1410	279.39	1397	283.69	4.30	1.54
LE TREPOT	3484.16	3413.52	3224.42	-189.1	-5.54	5820	586.52	5674	568.28	-18.24	-3.11
LONGROY	170.13	179.65	171.43	-8.22	-4.58	663	270.97	672	255.10	-15.86	-5.85
MERS-LES-BAINS	1645.47	1514.54	1423	-91.54	-6.04	3530	429.05	3346	425.28	-3.76	-0.88
MILLEBOSC	77.51	82.8	77.94	-4.86	-5.87	272	304.41	279	279.35	-25.06	-8.23
OUST-MAREST	170.51	176.06	174.65	-1.41	-0.80	665	264.75	665	262.63	-2.12	-0.80
PONTS-ET-MARAIS	242.25	231.78	253.09	21.31	9.19	847	273.65	850	297.75	24.10	8.81
ST QUENTIN-LAMOTTE	399.91	380.81	387.49	6.68	1.75	1331	286.11	1337	289.82	3.71	1.30
WOIGNARUE	251.77	265.45	268.45	3	1.13	802	330.99	822	326.58	-4.40	-1.33
TOTAL	12666.16	13284.54	12612.76	-671.78	-5.06	35064	378.87	34629	364.23	-14.64	-3.86

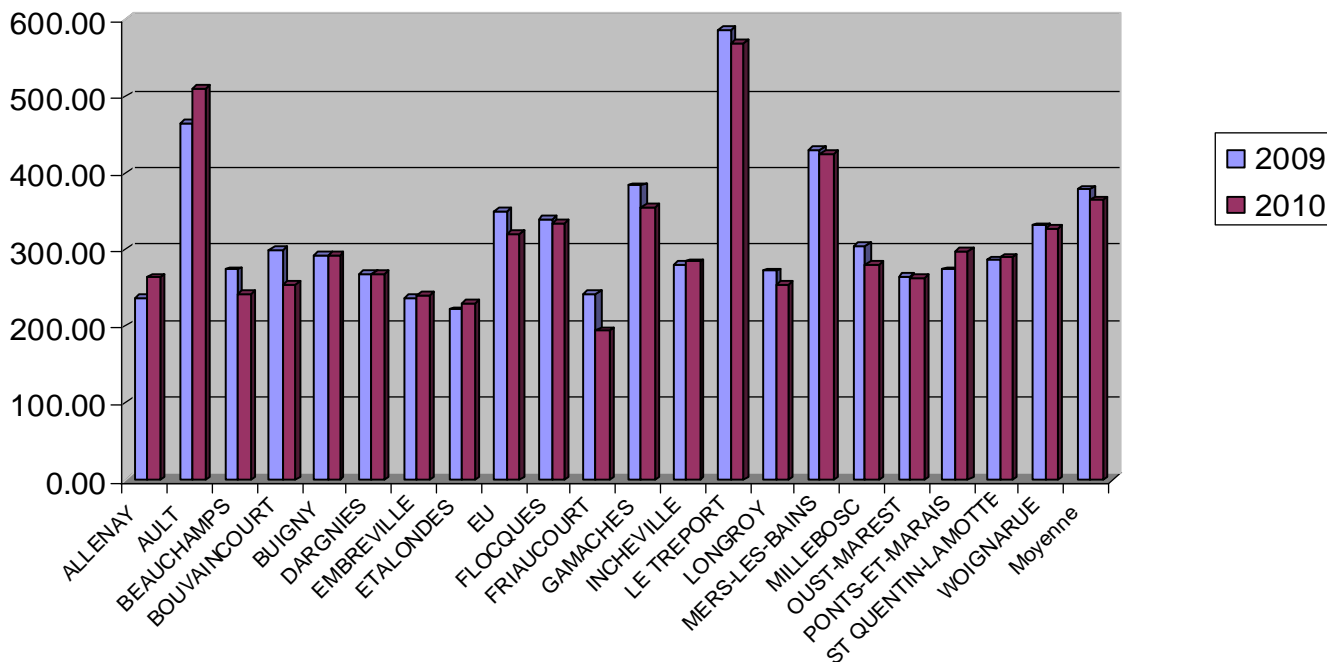
année 2010 -5.06 %
-671.78 tonnes



Ce tableau fait apparaître une forte disparité entre les communes. Plus de 300 kg/hab/an d'ordures ménagères résiduelles sont collectées dans les communes où la fréquentation touristique est importante (Ault, Le Tréport, Mers-les-Bains, Woignarue) et jusqu'à 568 kg/hab/an au Tréport ainsi que dans les communes plus importantes comme Gamaches ou Eu.

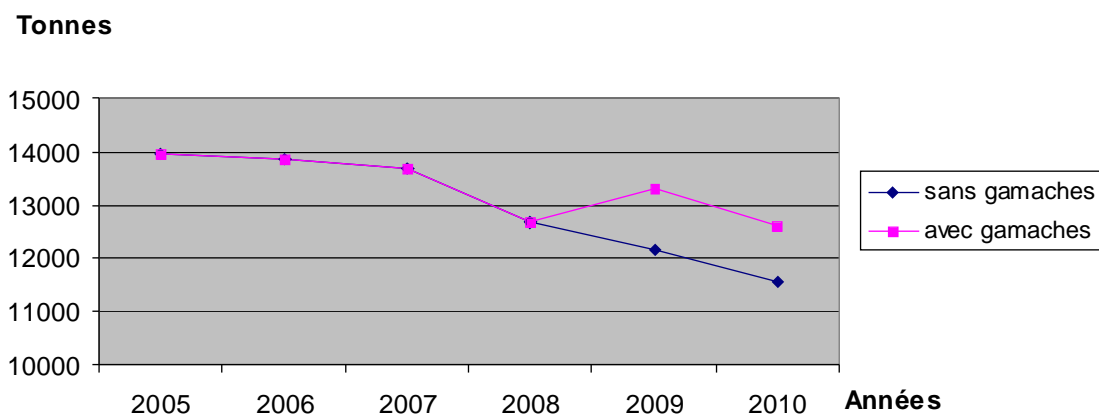
Dans les autres communes les tonnages collectés sont inférieurs et varient de 194 à 300 kg/hab/an.

Quantité d'ordures ménagères collectées par habitant

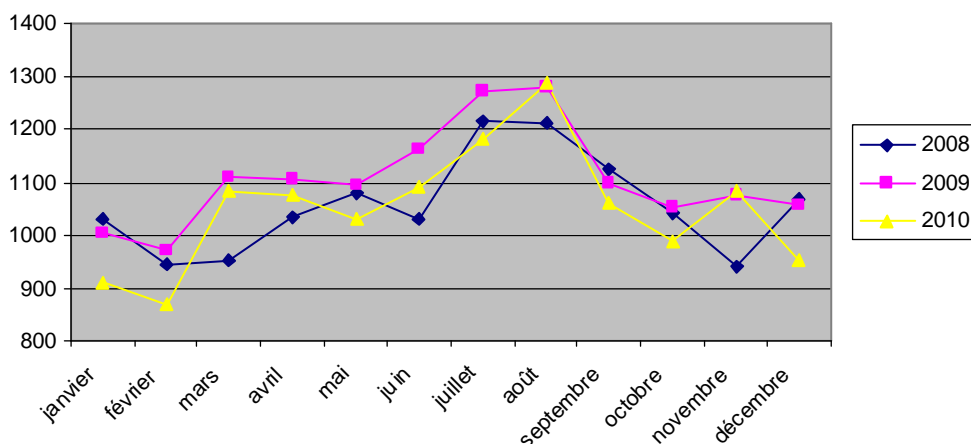


Depuis la prise de compétence en 2005, une baisse des tonnages est régulièrement constatée chaque année mais la baisse est plus fortement marquée à partir de l'année 2008, date de la mise en place des bacs roulants. L'effet combiné de la mise en place de bacs roulants d'un volume adapté avec une communication pour inciter au tri des déchets pourrait être à l'origine de la baisse sensible des tonnages depuis 2008. A périmètre constant (hors Gamaches), la baisse de tonnage collecté est de 2 380 tonnes en 6 ans soit -17%.

Evolution des tonnages d'ordures ménagères collectées depuis 2005



Evolution mensuelle des tonnages collectés



En 2010, le phénomène de saisonnalité est particulièrement marqué avec une augmentation de l'ordre de 50 % entre le mois de février (868,03 tonnes) et le mois d'août (1 287,49 tonnes).

III.2 Traitement des ordures ménagères résiduelles

Pour l'année 2010, l'ensemble des ordures ménagères collectées sur le territoire de la Communauté de Communes a été déposé au centre de valorisation des déchets IKOS ENVIRONNEMENT de Fresnoy-Folny (76).

Ce centre de stockage de classe II, certifié ISO 9001 et ISO 14001, utilise un procédé de méthanisation permettant de valoriser environ 60% (valorisation matière et énergétique) des déchets ultimes entrant sur le site.

III.3 La pré-collecte

Depuis 2008, l'ensemble des foyers est équipé de bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères.

Dans un souci de simplicité et de réduction des coûts, seuls 2 volumes de bacs ont été retenus. Un bac de 120 litres (voire 2 dans certains cas particuliers) à deux roues pour l'ensemble des foyers ou des bacs de 660 litres à quatre roues pour des points de regroupement où la mise en place de bacs de 120 litres s'avérerait impossible.

La totalité du parc de bacs roulants de la Communauté de Communes représente environ 15 000 bacs roulants.

Pour la maintenance des bacs roulants (vol, casse...) et l'équipement de nouveaux foyers, des bacs roulants sont disponibles aux bureaux de la CCBM. Les usagers doivent venir les retirer à nos bureaux, uniquement le vendredi matin de 9 à 12 heures.

En 2010, la CCBM a fait l'acquisition de 300 nouveaux bacs 120 litres et de 75 bacs 660 litres pour équiper de nouveaux foyers ou remplacer des bacs usagés.



Bac 120 litres



Bac 660 litres

IV. Les déchets ménagers recyclables

La Communauté de Communes est chargée d'assurer la collecte des déchets ménagers recyclables (verre, bouteilles en plastique, emballages métalliques, emballages cartonnés, journaux-magazines).

Un contrat de valorisation des déchets d'emballages ménagers pour l'ensemble des 21 communes a été passé avec ADELPHE en 2005 pour une durée de 6 ans.

En effet, en vertu du décret n°92-377 du 1er avril 1992, tout producteur qui, à titre professionnel, emballe ou fait emballer ses produits en vue de leur mise sur le marché national, est tenu de pourvoir à l'élimination des déchets qui proviennent de l'abandon par les ménages de ces emballages.

A défaut d'y satisfaire par ses propres moyens, le producteur peut déléguer la réalisation de son obligation à une société agréée par les pouvoirs publics (ADELPHE ou ECO-EMBALLAGES), moyennant le versement d'une contribution financière.

Ces recettes sont ensuite reversées aux collectivités, en fonction de leurs performances, afin de les soutenir à mettre en place la collecte sélective.

ADELPHE se charge également, pour les collectivités, de trouver des repreneurs pour valoriser les déchets collectés.

Dans le cadre de ce contrat, le barème D est appliqué pour l'obtention des soutiens financiers.

Depuis 2009, une convention avec **EcoFolio** a été signée afin de bénéficier de soutiens financiers pour assurer la collecte et le traitement des imprimés non sollicités (publicités).

Les entreprises qui émettent des papiers imprimés pour informer, échanger et communiquer versent chaque année une éco-contribution à EcoFolio destinée à financer le recyclage et la valorisation et EcoFolio reverse un soutien financier aux collectivités en fonction des tonnages collectés.

IV.1 Organisation de la collecte

La collecte des déchets ménagers recyclables est assurée par un prestataire, l'entreprise IKOS Environnement, depuis le 1er janvier 2009 pour une durée d'un an renouvelable 3 fois.

La collecte des déchets ménagers recyclables s'effectue uniquement en points d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes. Les points sont disposés de manière à desservir une population d'environ 350 habitants. Ils comprennent au minimum, un conteneur de couleur verte pour le verre, un conteneur de couleur bleue pour les journaux-magazines et un conteneur jaune pour les emballages.

396 conteneurs tri sélectif sont disposés sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes (162 pour le verre, 115 pour les journaux magazines et 119 pour les emballages recyclables).



Exemple de points d'apport volontaire pour les déchets ménagers recyclables

2 véhicules avec 2 chauffeurs sont affectés en permanence la collecte sélective. Environ 105 000 km ont été parcourus pour assurer les collectes.

En 2010, 2 695 tonnes de déchets recyclables ont été collectées. Cela représente une hausse de 1,36 % par rapport à l'année 2009. La répartition par flux est indiquée dans le tableau ci-dessous.

	Tonnage collecté en 2010		Evolution par rapport à 2009	Ratio à l'habitant en kg/hab/an		
				Com de Com	Moyenne nationale (Chiffres 2007)	Moyenne Seine-Maritime (Chiffres 2008)
Verre	1462.11	Tonnes	+ 0.73 %	42.22	30	
Papier	843.28	Tonnes	+ 1.69 %	24.35	46	
Emballages	389.44	Tonnes	+ 3.06 %	11.25		
Total	2694.83	Tonnes	+ 1.36 %	77.82	76	69.7

IV.2 Tri et Valorisation

Pour l'année 2010, les corps creux et plats collectés (emballages recyclables) étaient dirigés vers le centre de tri de IKOS Environnement de Fresnoy-Folny (76) pour toutes les communes de la Communauté de Communes.

Dans le centre de tri, les différents déchets sont triés, mis en balles et stockés avant d'être dirigés vers des usines de recyclage où ils seront transformés en nouveaux produits.

Le verre était, quant à lui, porté directement à l'usine de recyclage en fin de collecte.

Description du principe d'un centre de tri



1. Les déchets ménagers recyclables collectés par les camions sont déposés dans un casier en attendant d'être triés

2. Ils sont ensuite dirigés sur un tapis de tri où une machine ou un opérateur réalise le tri des matériaux

3. Les matériaux sont mis en balles avant d'être expédiés vers les usines de valorisation

Tonnages collectés et destination des matériaux

	Tonnages expédié en 2010	Ratio en kg/habitant/an	Destination finale des matériaux collectés
Verre	1462.11	42.22	Tourres & Cie 76 - LE HAVRE
EMR (cartonnettes)	139.82	4.04	REVIPAC 75 - PARIS
ELA (Briques alimentaires)	31.39	0.91	REVIPAC 75 - PARIS
Papier	700.92	20.24	UPM - Chapelle Darblay 76 - GRAND COURONNE
Plastiques (PETc, PETf, PEHD)	143.33	4.14	Valorplast 92 - PUTEAUX
Acier	50.44	1.46	Arcelor Packaging International 92 - PARIS LA DEFENSE
Aluminium	2.94	0.08	Affimet 60 - COMPIEGNE
Refus de tri	150.46	4.34	IKOS Environnement 76 - FRESNOY-FOLNY
TOTAL	2 681.41	77.73	

IV.3 Communication

Depuis la prise de compétence en 2005, la Communauté de Communes s'est engagée dans une démarche de sensibilisation de la population, et en particulier les enfants, au geste de tri sélectif.

L'ambassadeur de tri de la Communauté de Communes est chargé de promouvoir la collecte sélective. Diverses présentations ont été réalisées tout au long de l'année et des informations sont données aux administrés afin de réaliser un tri efficace.

A ce titre, l'ambassadeur du tri a participé au 12^{ème} Printemps de l'Environnement en juin 2010. Cette action éducative, réalisée en collaboration avec la ville du Tréport, s'adressait aux enfants de 3 classes de cycle III de l'école Ledré-Delmet-Moreau. Les enfants ont été sensibilisés au tri sélectif. Ils ont visité la déchetterie du Tréport et ont pu découvrir les véhicules de collecte des ordures ménagères.

Des explications étaient données au niveau de la collecte des ordures ménagères avec la présentation du matériel. Ensuite, les enfants se dirigeaient vers un point d'apport volontaire des déchets recyclables où différentes informations étaient communiquées notamment sur le devenir des matériaux collectés.

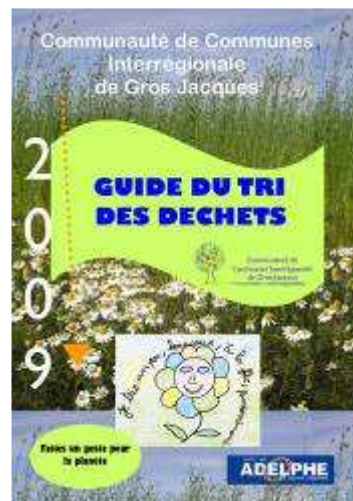
Des documents d'information (mémo-tri, guide du tri, guide de la Communauté de Communes, autocollants, articles dans la presse locale...) sont réalisés par l'ambassadeur du tri afin de sensibiliser la population.

AIDE MEMOIRE POUR LE TRI

LES EMBALLAGES	LES JOURNAUX	LE VERRE
<p>Bien vidés, sans les sacs et sans les films en plastique</p>	<p>Sans les films en plastique</p>	<p>Sans les bouchons</p>
		
<p>Bouteilles et flacons en plastique (aplatis dans le sens de la longueur)</p> 	 <p>Papiers, Journaux, Magazines, Prospectus,</p>	 <p>Bouteilles, Bocaux, Pots de verre</p>
<p>Emballages métalliques</p>  <p>Boîtes en cartons, Emballages cartonnés, Briques alimentaires</p> 	<p>Les autres déchets, doivent être déposés en <u>déchèterie</u> ou dans les <u>bacs roulants</u> mis à votre disposition.</p>  	

QUELQUES EXEMPLES DE DOCUMENTS REALISES PAR LA CCBM

Des **guides du tri** ont été distribués lors de ces différentes manifestations pour sensibiliser la population au tri sélectif.



Autocollant consignes de tri apposés sur les bacs roulants lors de la distribution.



Notice d'utilisation et d'entretien des bacs roulants remis lors de l'installation des bacs roulants.



Document d'information remis lors de l'installation des bacs roulants.



ZOOM SUR LE COUT DES DEGRADATIONS

Chaque année, la CCBM est victime d'incendies de ces conteneurs. En plus des risques et de la gêne occasionnés, cela représente un coût très important pour leur remplacement. Depuis 2005, plus de 60 conteneurs ont été détruits et remplacés ce qui représente environ **95 000 €** de dépenses qui pourraient être évitées, sans compter le temps passé par les agents à nettoyer le site.



V. Les déchetteries

La Communauté de Communes Bresle Maritime dispose sur son territoire de deux déchetteries.

Ces déchetteries ont pour rôle de :

- ↗ permettre aux habitants de la Communauté de Communes, ainsi qu'à certains professionnels, d'évacuer les déchets non collectés par le tri aux points d'apports volontaires et non ramassés lors de la collecte des ordures ménagères,
- ↗ faciliter l'évacuation des déchets encombrants,
- ↗ augmenter le recyclage et valorisation des déchets,
- ↗ éviter les dépôts sauvages sur la Communauté de Communes.

Depuis le 1^{er} janvier 2009 et pour une durée de un an renouvelable 3 fois, l'entreprise IKOS Environnement assure la gestion et l'exploitation des déchetteries d'Ault et du Tréport.

Depuis 2009, plusieurs nouvelles filières ont été mises en place. Il s'agit de :

- la collecte séparée du bois sur les 2 déchetteries,
- la collecte des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) sur les 2 déchetteries (signature d'une convention avec EcoSystème et Recylum pour bénéficier d'un soutien financier sur la collecte et le traitement),
- et la collecte de l'amiante au Tréport.

V.1. Déchetterie de AULT (80)



Déchets acceptés

La déchetterie de Ault est de type « couverte ». Elle dispose de 6 quais pour accepter les déchets ménagers suivants :

- Gravats
- Encombrants
- Ferrailles
- Déchets verts
- Cartons
- Bois

- Déchets ménagers spéciaux
 - ↗ huiles de vidange usagées
 - ↗ piles
 - ↗ batteries
 - ↗ peintures
 - ↗ solvants
 - ↗ phytosanitaires
 - ↗ produits acides/basiques
 - ↗ radiographies
 - ↗ emballages souillés
 - ↗ néons, ampoules
- Cartouches d'encre
- DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)

Horaires d'ouverture

La **déchetterie de AULT** est ouverte aux usagers aux horaires suivants :

	Matin	Après-midi
Lundi		14 h – 18 h
Mardi	9 h – 12 h	14 h – 18 h
Mercredi	9 h – 12 h	14 h – 18 h
Jeudi	Fermé	
Vendredi	9 h – 12 h	14 h – 18 h
Samedi	9 h – 12 h	14 h – 18 h
Dimanche et jours fériés	Fermé	

Le gardiennage de la déchetterie d'Ault est assuré par un agent de la Communauté de Communes.

Tonnages

Les tonnages collectés pour l'année 2010 sont les suivants :

	Année 2010		Evolution par rapport à 2009		Evolution en %	
	rotations	tonnes	en rotations	en tonnes	rotations	tonnes
Déchets verts	137	679.74	-22	-366.76	-13.8	-35.0
Encombrants	281	1117.9	27	-47.99	10.6	-4.1
Bois	19	51.88	-5	-23.56	-20.8	-31.2
Gravats	62	763.92	-4	-7.14	-6.1	-0.9
Cartons	83	70.51	19	3.81	29.7	5.7
Ferrailles	48	121.48	-3	-14.01	-5.9	-10.3
TOTAL	630	2805.43	12	-455.65	1.9	-14.0

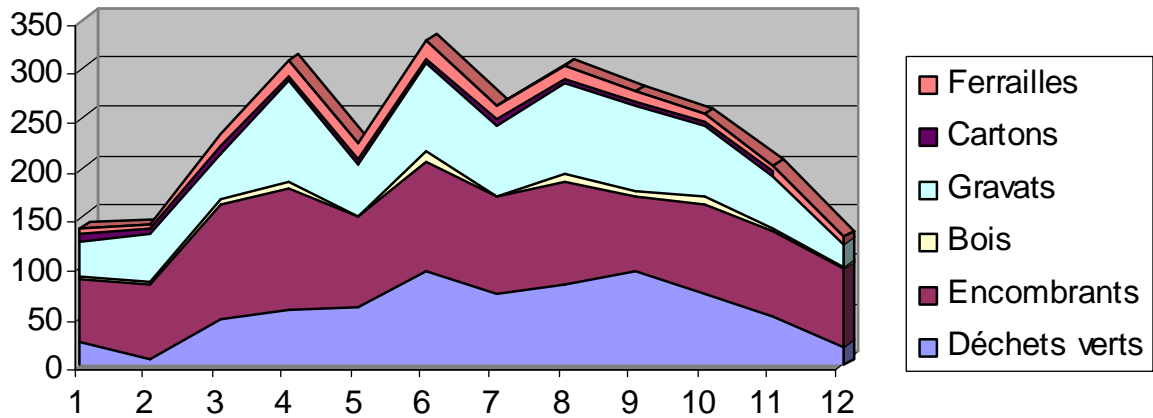
Les déchets ménagers spéciaux sont aussi collectés sur le déchetterie de Ault. En 2010, environ 25 tonnes ont été collectées. Il s'agit principalement de pots de peinture (environ 15 tonnes) et d'emballages souillés.

Valorisation

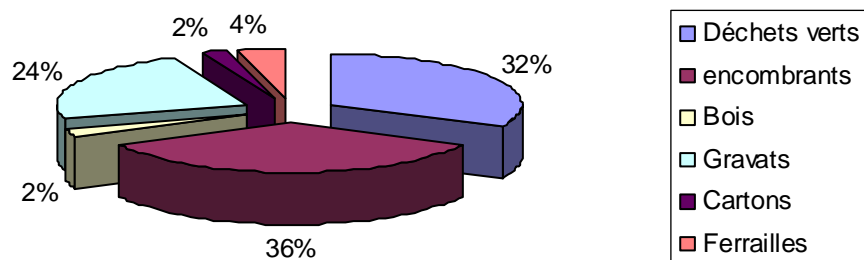
Valorisation des matériaux collectés en déchetterie :

Type de déchet	Mode de traitement	Site de traitement
Déchets verts	Compostage	Plate-forme de compostage IKOS de Fresnoy-Folny (76)
Encombrants	Stockage	CET de Classe II de l'entreprise IKOS de Fresnoy-Folny (76)
Cartons	Recyclage	Centre de tri IKOS de Fresnoy-Folny (76)
Ferrailles	Recyclage	Société COINTREL au Tréport (76)
Gravats	Stockage ou utilisation locale	Épandage local ou CET de classe III de l'entreprise IKOS de Fresnoy Folny (76)
Déchets Ménagers Spéciaux Peintures Solvants Piles Huile de vidange Batteries	Valorisation énergétique Valorisation énergétique Valorisation matière Valorisation énergétique Démantèlement et recyclage	VIDAM (Villers Bretonneux -80) VIDAM (Villers Bretonneux -80) COREPILE Valrecoise (St Juste en Chaussée – 60) Galoo SRM (Rouxmesnil Bouteille – 76)

Evolution des tonnages au cours de l'année



Répartition des déchets admis à la déchetterie d'Ault en 2010



V.2 Déchetterie du TREPORT (76)



Déchets acceptés

La déchetterie du Tréport est de type « ouverte ». Elle dispose de 8 quais pour accepter les déchets ménagers suivants :

- Gravats
- Encombrants
- Bois
- Ferrailles
- Déchets verts
- Cartons
- Huiles de vidange usagées
- Huiles alimentaires usagées
- Batteries
- Pneus
- Emballages vides souillés (bidons d'huile vides)
- DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)
- Amiante

Horaires d'ouverture

La **déchetterie du Tréport** est ouverte aux usagers aux horaires suivants :

	Matin	Après-midi
Lundi	9 h – 12 h	14 h – 18 h
Mardi	Fermé	
Mercredi	9 h – 12 h	14 h – 18 h
Jedi	9 h – 12 h	14 h – 18 h
Vendredi	9 h – 12 h	14 h – 18 h
Samedi	9 h – 12 h	14 h – 18 h
Dimanche et jours fériés	Fermé	

Le gardiennage est assuré par un agent de l'entreprise IKOS Environnement.

Tonnages

Les tonnages collectés pour l'année 2010 sont les suivants :

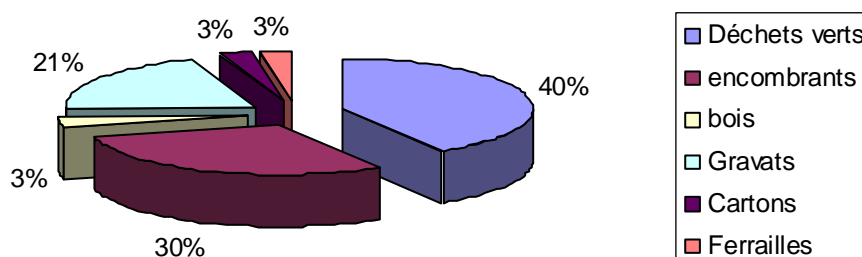
	Année 2010		Evolution par rapport à 2009		Evolution en %	
	rotations	tonnes	en rotations	en tonnes	rotations	tonnes
Déchets verts	454	3001.5	51	26.08	12.7	0.9
Encombrants	376	2178.84	-2	-121.41	-0.5	-5.3
Bois	62	225.78	5	6.2	8.8	2.8
Gravats	124	1504.9	-10	-45.65	-7.5	-2.9
Cartons	106	206.83	32	66.97	43.2	47.9
Ferrailles	65	193.76	-19	-78.59	-22.6	-28.9
TOTAL	1187	7311.61	57	-146.4	5.0	-2.0

Valorisation

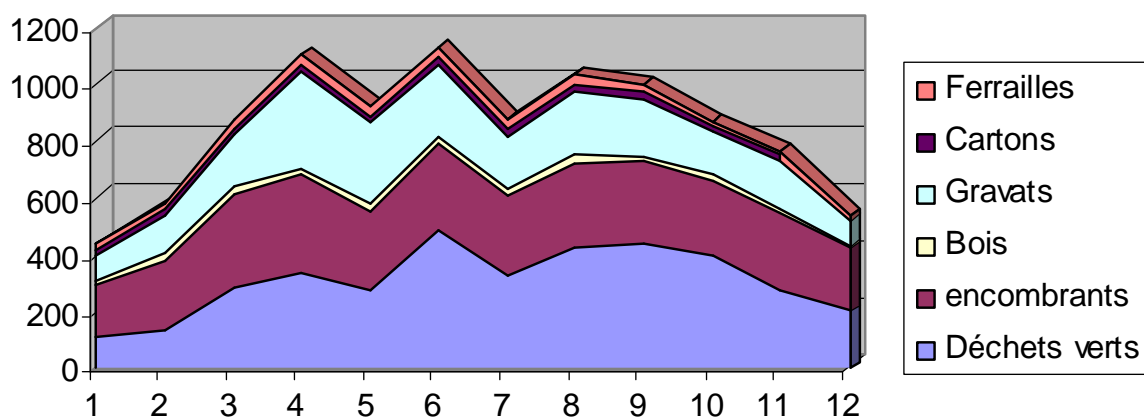
Valorisation des matériaux collectés en déchetterie :

Type de déchet	Mode de traitement	Site de traitement
Déchets verts	Compostage	Plate-forme de compostage IKOS de Fresnoy-Folny (76)
Encombrants	Stockage	CET de Classe II de l'entreprise IKOS de Fresnoy-Folny (76)
Cartons	Recyclage	Centre de tri IKOS de Fresnoy-Folny (76)
Ferrailles	Recyclage	Société COINTREL au Tréport (76)
Gravats	Stockage	Epanchage local ou CET de classe III de l'entreprise IKOS de Fresnoy Folny (76)
Amiante	Stockage	CET de l'entreprise IKOS de Fresnoy-Folny (76)
Pneus	Valorisation	ALIAPUR
Huile de vidange	Valorisation énergétique	Valrecoise (St Juste en Chaussée – 60)
Huiles alimentaires	Valorisation	MJR (Sierville – 76)
Batteries	Démantèlement et recyclage	Galloo SRM (Rouxmesnil Bouteille – 76)

Répartition des déchets admis à la déchetterie du Tréport en 2010



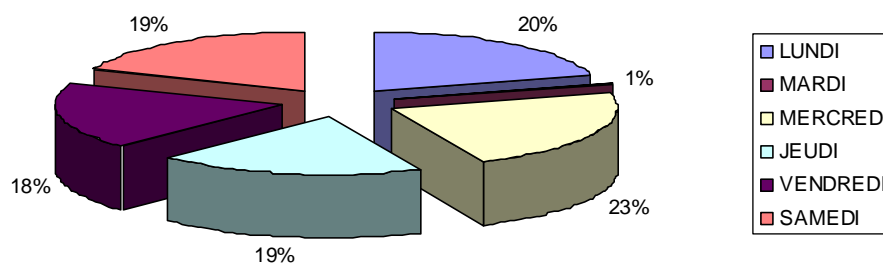
Evolution des tonnages au cours de l'année



Fréquentation

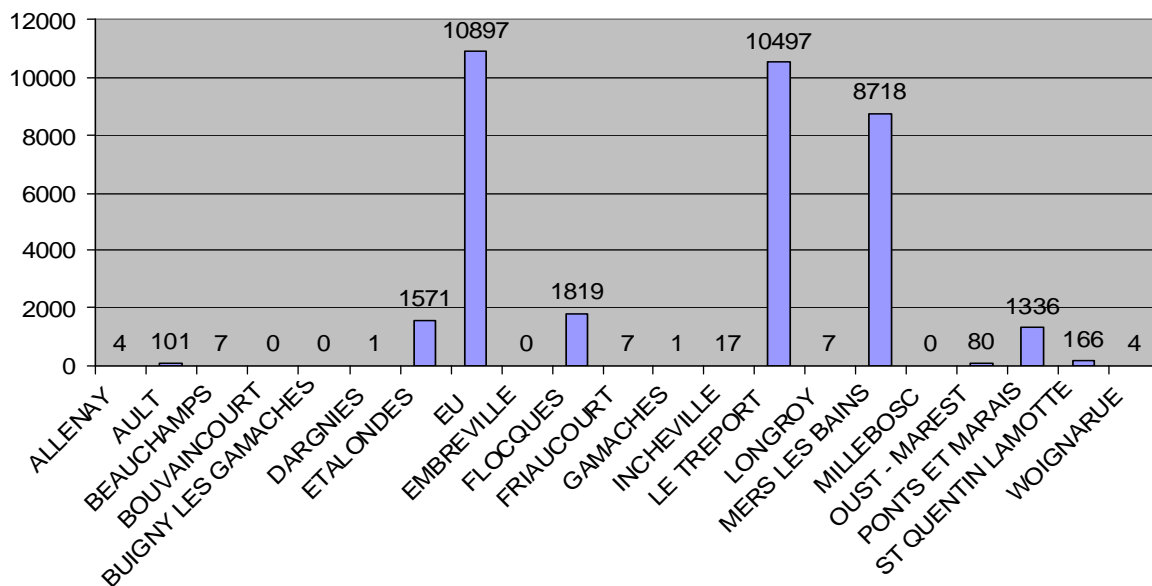
Le chiffre de fréquentation de la déchetterie s'est élevé à 35 233 en 2010 contre 39 429 visites en 2009. Comparée à 2009, la répartition journalière des visites est très semblable, avec une affluence assez régulière tout au long de la semaine. La journée du mardi est particulière puisque seuls les apports d'amiante liée sont autorisés un mardi par mois.

Répartition de la fréquentation journalière annuelle

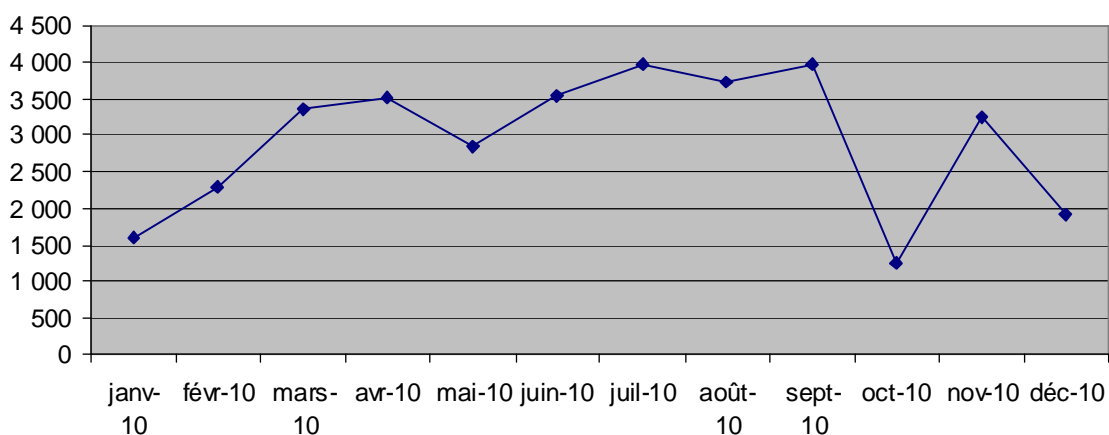


Au niveau de la fréquentation par commune, ce sont les habitants de la ville d'Eu qui totalisent le plus grand nombre d'entrée devant ceux du Tréport et de Mers. Ensuite viennent les communes les plus proches à savoir Flocques, Etalondes et Ponts-et-Marais.

Répartition de la fréquentation par commune



Répartition de la fréquentation mensuelle



En suivant le tonnage mois par mois, nous observons une activité assez soutenue une grande partie de l'année notamment du mois de mars à novembre.

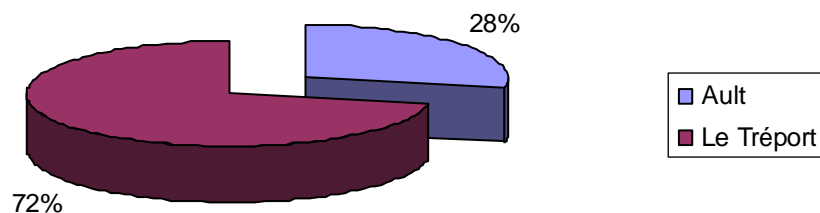
V.3 Total des deux déchetteries

Pour les déchetteries, 2 véhicules ampliroll sont utilisés pour changer les bennes avec 2 chauffeurs à temps plein. 2 agents assurent le gardiennage des sites.

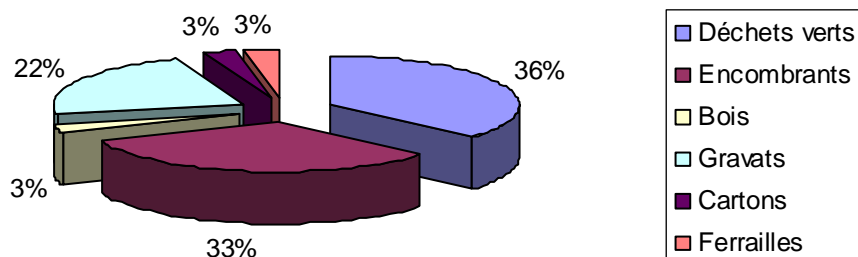
Les tonnages collectés pour l'année 2010 sont les suivants :

	Année 2010		Evolution par rapport à 2009		Evolution en %	
	rotations	tonnes	en rotations	en tonnes	rotations	tonnes
Déchets verts	591	3681.24	29	-340.68	5.2	-8.5
Encombrants	657	3296.74	25	-169.4	4.0	-4.9
Bois	81	277.66	0	-17.36	0.0	-5.9
Gravats	186	2268.82	-14	-52.79	-7.0	-2.3
Cartons	189	277.34	51	70.78	37.0	34.3
Ferrailles	113	315.24	-22	-92.6	-16.3	-22.7
TOTAL	1817	10117	69	-602.05	3.9	-5.6

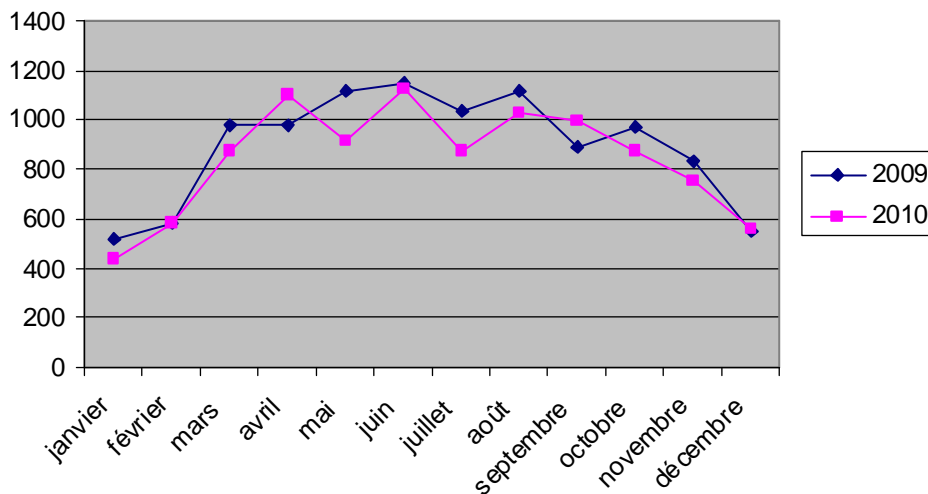
Répartition des tonnages par déchetterie en 2010



Répartition des déchets admis en 2010



Evolution des tonnages collectés en déchetteries au cours de l'année 2010



V.4 Décharge du SIVOM de GAMACHES (80)

Une convention a été passée avec le SIVOM de Gamaches pour que les habitants des communes de Buigny-les-Gamaches, Dargnies, Embreville et Gamaches puissent déposer leurs déchets verts, leurs encombrants et leurs ferrailles à la décharge du SIVOM de Gamaches. Les déchets verts sont traités sur place tandis que les encombrants sont dirigés vers le CET de classe II de l'entreprise BOINET de Mons-Boubert (80). Les ferrailles sont, quant à elles, reprises par un ferrailleur en vue de leur recyclage.

VI. Les collectes spécifiques

Des collectes sont assurées sur une partie du territoire communautaire pour les déchets verts, les encombrants ou les ferrailles. Ces collectes sont soit réalisées par du personnel communal par le biais d'une convention, soit par l'intermédiaire d'un prestataire privé.

VI.1 Collectes en porte à porte

Les Déchets Verts

La collecte des déchets verts est réalisée avec du **personnel et du matériel communal** dans les communes suivantes :

- **Ault (80)** : Collecte à la demande. Les déchets collectés sont évacués vers la déchetterie de Ault (80).
- **Beauchamps (80)** : Collecte à la demande.
- **Dargnies (80)** : Les déchets verts sont collectés une fois par semaine. L'évacuation des déchets se fait vers la décharge du SIVOM de Gamaches (80).
- **Etalondes (76)** : Les déchets verts (uniquement les tontes) sont collectés une fois par semaine du 15 avril au 15 novembre. Les déchets sont évacués vers la déchetterie du Tréport (76).
- **Ponts-et –Marais (76)** : Collecte à la demande. Les déchets sont déposés à la déchetterie du Tréport (76).



L'entreprise ENVIRO DECLERCQ est chargée d'assurer une prestation de collecte hebdomadaire des déchets verts, en porte à porte, pour la période du 15 avril au 15 octobre sur la commune de Mers-les-Bains. 158.28 tonnes ont été collectées en 2010 (171.46 tonnes en 2009 soit -7.7 % après une baisse de 10 % par rapport à 2008) et dirigées vers la plate-forme de compostage IKOS de Fresnoy-Folny (76).

Les Encombrants

La collecte des encombrants est réalisée par du **personnel et du matériel communal** dans les communes suivantes :

- **Ault** (80) : Collecte à la demande. Les encombrants sont évacués vers la déchetterie de Ault (80).
- **Beauchamps** (80) : Collecte des encombrants-ferrailles une fois par an.
- **Buigny-les-Gamaches** (80) : Collecte des encombrants une fois par an. L'évacuation des déchets se fait vers la décharge du SIVOM de Gamaches (80).
- **Dargnies** (80) : Les encombrants sont collectés une fois par mois. Les encombrants sont évacués vers la décharge du SIVOM de Gamaches (80).
- **Embreville** (80) : Les encombrants sont collectés une fois par mois. Les encombrants sont évacués vers la décharge du SIVOM de Gamaches (80).
- **Gamaches** (80) : Les encombrants sont collectés une fois par mois. Les encombrants sont évacués vers la décharge du SIVOM de Gamaches (80).
- **Eu** (76) : Une collecte est effectuée une fois tous les deux mois. Les déchets sont évacués vers la déchetterie du Tréport (76).
- **Oust-Marest** (80) : Collecte des encombrants-ferrailles une fois par mois. Les encombrants sont déposés à la déchetterie de Ault (80).
- **Ponts-et-Marais** (76) : Collecte des encombrants 3 fois par an. Ces encombrants sont évacués vers la déchetterie du Tréport (76).
- **Saint Quentin Lamotte** (80) : Collecte des encombrants 1 fois tous les 2 mois. Ces encombrants sont évacués vers la déchetterie d'Ault (80).

En 2009 l'entreprise ENVIRO DECLERCQ est chargée de collecter des encombrants en porte à porte sur 3 communes :

- **Mers-les-Bains** (80) : Collecte des encombrants-ferrailles une fois par mois (le dernier jeudi). Les encombrants sont évacués vers le CET IKOS de Fresnoy-Folny (76). 103.50 tonnes ont été collectées en 2010 (108.46 tonnes en 2009 (en baisse de 4.6 % par rapport à 2009).
- **Longroy** (76) : La collecte est réalisée une fois par trimestre. Les déchets sont évacués vers le CET IKOS de Fresnoy-Folny (76). 14,28 tonnes ont été collectées en 2010 (14.28 tonnes en 2009).
- **Millebosc** (76) : Collecte des encombrants-ferrailles une fois par an. Les encombrants sont déposés au CET IKOS de Fresnoy-Folny (76). 0.54 tonne a été collectée en 2010 contre 1.86 tonne en 2009.

Les Ferrailles

La collecte des ferrailles est réalisée par du **personnel communal** dans les communes suivantes :

- **Buigny-les-Gamaches** (80) : Collecte une fois par an.
- **Friaucourt** (80) : Collecte une fois par trimestre.

- **Gamaches** (80) : Collecte une fois par mois
- **Incheville** (76) : Collecte 6 fois par an.
- **Dargnies** (80) : Collecte 6 fois par an.
- **Woignarue** (80) : Collecte une fois par an.

VI.2 Autres collectes et opérations diverses

Dans quelques communes de la Communauté de Communes, des bennes sont mises à disposition des habitants pour déposer leurs déchets verts ou leurs encombrants.

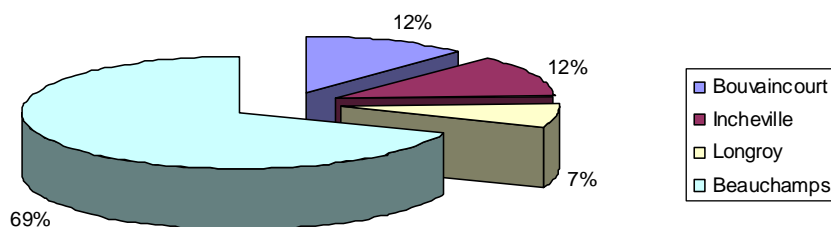
Les Déchets Verts

Des bennes d'une capacité de 15 ou 30 m³ sont installées sur les communes de Bouvaincourt-sur-Bresle, Incheville et Longroy pour leurs habitants. La prestation de vidage de ces bennes est assurée par l'entreprise ENVIRO DECLERCQ. Il existe également un box d'une capacité de 22 m³ à Beauchamps. Ces déchets verts sont ensuite dirigés vers le CET de Fresnoy-Folny (76).

Tonnage déchets verts	Bouvaincourt	Incheville	Longroy	Beauchamps	TOTAL
2008	204.88	219.1	150.04	608.72	1 182.74
2009	170.31	198.38	114.5	846.78	1 329.97
2010	178.59	179.48	95.98	1 014.41	1 468.46
Evolution 2009/2010	+ 8.28 (+4.9%)	- 18.9 (-9.5%)	- 18.52 (-16.2 %)	+ 167.63 (+ 19.8%)	+ 138.49 (+ 10.4%)
Evolution 2008/2010	- 26.29 (-12.8%)	- 39.62 (- 18.1%)	-54.06 (-36.0 %)	+ 405.69 (+ 66.6 %)	+ 285.72 (+ 24.2 %)

Le tonnage collecté en 2010 est très important et toujours en forte augmentation par rapport aux années précédentes, en particulier sur la commune de Beauchamps qui recueille le plus de déchets verts. L'implantation de la future déchèterie à Beauchamps est donc totalement justifiée puisque actuellement plus du double de déchets verts est collectée sur ce secteur par rapport à la déchèterie d'Ault.

Répartition des déchets verts collectés au cours de l'année 2010





Box de déchets verts de Beauchamps

Benne de 15 m³ pour les déchets verts

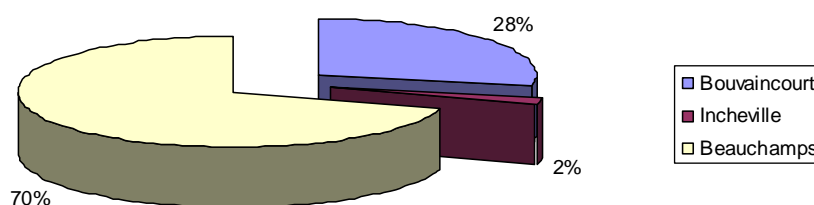


Les Encombrants

Les communes de Beauchamps, Bouvaincourt-sur-Bresle et Incheville disposent de bennes de 15 ou 20 m³ pour collecter les encombrants des habitants de ces communes. Le vidage de ces bennes est réalisé par l'entreprise ENVIRO DECLERCQ. Ces encombrants sont déposés au CET IKOS de Fresnoy-Folny (76).

Tonnage encombrants	Bouvaincourt	Incheville	Beauchamps	TOTAL
2008	124.8	27.46	275.4	427.66
2009	170.31	42.04	362.25	574.6
2010	218.60	16.94	546.9	782.44
Evolution 2009/2010	+ 48.29 (+ 28.4 %)	- 25.1 (- 59.7 %)	+ 184.65 (+ 51.0 %)	+ 207.84 (+ 36.2 %)
Evolution 2008/2010	+ 93.8 (+ 75.2 %)	- 10.52 (- 38.3 %)	+ 271.5 (+ 98.6 %)	+ 354.78 (+ 83.0 %)

Répartition des encombrants collectés au cours de l'année 2010



Le constat est identique aux déchets verts où les tonnages sont toujours en très forte hausse avec toutefois des tonnages moins importants que sur la déchèterie d'Ault.

La vente de composteurs

Depuis l'été 2009, la Communauté de Communes a mis en place une opération de compostage individuel destinée aux particuliers.

Le compostage individuel permet de recycler chez soi certains déchets organiques de la famille et du jardin et d'obtenir un compost pour ses propres besoins de jardinage.

Cela permet de diminuer la quantité de déchets à éliminer, le compostage individuel est donc une pratique utile pour la protection de l'environnement.

Cette opération se concrétise par la vente à un tarif préférentiel de 25 euros d'un composteur (un seul par foyer) d'un volume de 400 litres respectant la norme NF Environnement accompagné de son bio seau (pour transporter ses épluchures de votre cuisine jusqu'à votre composteur), d'un aérateur mélangeur et d'un guide du compostage pour obtenir un compost de qualité. Cette opération est soutenue financièrement par les Conseils Généraux de la Seine Maritime et de la Somme.



En 2010, une centaine de composteurs ont été vendus ce qui porte le total à environ 450 composteurs distribués depuis le début de l'opération.

La collecte des DASRI

Depuis janvier 2010, la CCBM a mis en place la collecte des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) en partenariat avec l'ensemble des pharmacies du territoire.

Cette collecte est destinée uniquement à collecter les tranchants-piquants-coupants, principalement les seringues et aiguilles, des patients en automédication. Les professionnels doivent avoir leur filière de collecte et de traitement des déchets issus de leur activité.

Cette opération a été mise en place suite à une demande de plus en plus importante des particuliers qui ne trouvaient pas de solution pour se débarrasser correctement de ces déchets.

Il arrivait parfois que ces déchets se retrouvent dans les ordures ménagères ou dans la collecte sélective dans des emballages non sécurisés ce qui faisait courir des risques d'accident importants aux personnels chargés de collecter ou de trier manuellement ces déchets.

En 1 an, environ 2 000 boîtes de 0,6 et 1,5 litre ont été distribuées aux particuliers et une centaine de fûts de 60 litres ont été collectés chez les pharmaciens représentant environ 600 kg.

Pour plus d'information, une notice explicative est disponible à la CCBM ou dans les pharmacies.



VII. Indicateurs financiers

Le coût global du service déchets pour l'année 2010 s'est élevé à **3 200 000 euros TTC** et il est en baisse de 173 000 € par rapport à 2009 (-5.1 %). Cela s'explique notamment par une baisse des tonnages collectés sur la collecte des ordures ménagères.

Le coût moyen hors recettes est de 92,46 € TTC par habitant (population INSEE 2011).

Le financement de ce service était assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (**TEOM**) à hauteur de 1 223 000 euros, des recettes diverses (soutien ADELPHÉ, revente matériaux) d'un montant de 434 000 euros et d'une contribution du **budget principal** à hauteur de 1 543 000 euros.

Les taux de la TEOM pour l'année 2010 ont été les suivants :

Zone 1 – Beauchamps – Embreville – Longroy : 3,00 %

Zone 2- Le Tréport : 4,00 %

Zone 3 – Gamaches : 4,50 %

Zone 4 – Ault - Eu : 5,00%

Zone 5 – Mers les Bains : 5,50 %

Zone 6 – Allenay – Bouvaincourt – Buigny les Gamaches – Dargnies – Etalondes
– Flocques – Friaucourt – Incheville – Millebosc - Woignarue : 4,50 %

Zone 7 – Oust-Marest – Ponts et Marais – Saint-Quentin-Lamotte : 5,00 %

Le taux moyen de la TEOM est de 4,71% pour 2010.

Principales dépenses

En 2010, les principales dépenses se sont réparties de la manière suivante:

Pré-collecte :	36 000 €	
	(acquisition de bacs roulants et conteneurs tri sélectif)	
Collecte OMR :	977 000 €	soit 28.21 €/habitant/an (77.47 €/tonne)
Collectes spécifiques :	93 000 €	
	(encombrants, déchets verts...)	
Tri sélectif :	361 000 €	soit 10.42 €/habitant/an
	(hors revente matériaux, soutiens Adelphe et EcoFolio)	
Traitement des OMR :	788 000 €	soit 22.75 €/habitant/an
Déchetteries :	608 000 €	soit 17.55 €/habitant/an

POURQUOI TRIER ?

Le coût moyen de la collecte et du traitement des ordures ménagères s'est élevé à 139,93 euros TTC/tonne.

Le coût de cette collecte sélective a été de 361 102,98 euros en 2010 (+ 2,47% par rapport à 2009) et les recettes perçues sur la revente des matériaux ont été de 116 939,82 euros ce qui représente une augmentation de 34,20% par rapport à 2009.

De ces différents chiffres, il faut retenir que, globalement, **une tonne d'ordures ménagères revient à 140 € alors qu'une tonne de déchets recyclés revient à un peu plus de 30 €** (hors acquisition des conteneurs tri sélectif).



Une différence qui justifie à elle seule, sans que soit mis en avant l'aspect environnemental, important lui aussi, la nécessité de poursuite des efforts de tous pour améliorer la collecte sélective. Pour mémoire et pour insister un peu plus encore sur la nécessité qu'il y a à procéder au tri sélectif, il faut savoir par exemple que les bouteilles plastiques sont rachetées, une fois triées, 384 € la tonne en 2011 contre 61 € la tonne en 2009. Pour le papier, la valorisation est passée de 45 euros en 2010 à 70 euros en 2011.

VIII. Bilan et perspectives

L'objectif principal pour l'année 2011 est de poursuivre la baisse des coûts des déchets et d'optimiser le service rendu à la population. En 2011, le lissage des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères se poursuivra afin qu'à terme chaque habitant paye en fonction du service rendu.

Les principales perspectives pour l'année 2011 sont les suivantes :

- Poursuite de l'opération de **compostage individuel**,
- Ouverture de la **déchetterie de Beauchamps** au 2^{ème} semestre 2011,
- Mise en place des actions du **programme de prévention** des déchets avec les Départements de la Seine Maritime.
- **Avenir du quai de transfert** (étude pour son réaménagement),
- Etablissement d'un **règlement de collecte** pour l'ensemble du territoire,
- Poursuite de l'étude pour la mise en place d'une **redevance spéciale**.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRESLE MARITIME

BP 85
12, avenue Jacques Anquetil
76 260 EU

Tél : 02 27 28 20 87
Fax : 02 35 50 92 29
E-mail : ccbm@cc-breslemaritime.fr